

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

**OBJET :**

Désignation d'un représentant de la commune auprès du Conseil d'administration de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel « La Pinède »

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2026-027****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Didier MEHL

**Présents :** MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

**Excusés :** MM, Marie-Jeanne COSSE, Jérôme FONT, Charlotte ROUGIER, Christophe VIGNE, Marie FARGIER

**Procurations :** MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

**Absents non excusés :** MM.

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Le maire indique au conseil municipal que l'article 7 des statuts de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel mentionne notamment la composition de son conseil d'administration :

- les membres de droit : un représentant de la CAF

- les membres consultatifs : le maire, un délégué du conseil municipal, un représentant du CCAS,

le président de la Communauté de Communes « Berg et Coiron », un représentant de la MSA.

- autres membres élus en assemblée générale

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner :

Mme **Charlotte ROUGIER** comme représentante de la commune auprès du conseil d'administration de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la désignation ci-dessus pour représenter la commune de Villeneuve-de-Berg au sein du Conseil d'administration de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel « La Pinède ».

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 17 avril 2026

Didier MEHL  
Maire de Villeneuve de Berg



